

Le Bulletin municipal

27^e ÉDITION – AUTOMNE 2015



Ville de
Rivière-Rouge



Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Mère nature était de notre côté en cette superbe Fête nationale du Québec le 23 juin dernier. Grâce à votre participation, il va s'en dire que c'était l'une de nos plus belles fêtes! Tous les ingrédients étaient réunis. Plus de 3000 personnes, dont plusieurs familles, ont participé aux activités offertes sur le site en plus des groupes de musique qui ont fait chanter et danser. Avec le même budget, un magnifique feu d'artifice qui s'améliore d'année en année.



composant le 819 275-2929
poste 229 ou écrivez-nous à :
greffe@riviere-rouge.ca. Venez nous
visiter au www.riviere-rouge.ca

TROTTOIRS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Enfin, l'aménagement des trottoirs du secteur Sainte-Véronique est terminé.

Vous avez été nombreux à me faire part de votre grande satisfaction et combien ils sont appréciés. Merci à M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics et toute son équipe pour leur excellent travail. Quant au secteur L'Annonciation, le début des travaux pour la confection des trottoirs devrait se faire aux alentours du 8 septembre prochain, si tout se déroule comme prévu.

CARREFOURS GIRATOIRES ET AMÉNAGEMENT À L'ENTRÉE SUD

Tout au long de l'été, vous avez pu admirer les superbes aménagements faits aux entrées sud et nord de Rivière-Rouge. Ces créations sont l'oeuvre de nos horticultrices, Mmes Karine Allard et Manon Vallée avec l'aide de l'équipe du Service des travaux publics! Félicitations!

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique est une priorité pour notre ville. Ainsi, afin d'orienter nos actions et de mieux définir nos priorités pour les prochaines années, nous avons commencé une démarche de planification stratégique. Le conseil municipal et le personnel de direction se sont réunis à quelques reprises afin d'établir ce qui, selon eux, était prioritaire sur un horizon de dix ans. Ces rencontres ont eu pour but d'établir les bases de discussions qui auront lieu en 2015 et 2016. Nous vous tiendrons informés des développements dans ce dossier.

Merci aux employés de la Ville de Rivière-Rouge, messieurs Gilbert Raymond, Daniel Corbeil, Ghyslain Dion, Philippe Goujard, Richard Paquin et Yannick Bédard, qui nous permettent de participer à de si belles célébrations. Je tiens à remercier tout particulièrement Mme Sophie La Beaume, directrice - Culture, événements et vie communautaire pour le magnifique boulot qu'elle a accompli une fois de plus cette année ainsi que ses précieux complices, Mme Sophie Sigouin et M. Patrick Cyr. MERCI pour tout!

TOUT NOUVEAU SITE WEB

Nous avons annoncé la mise en opération de notre site Web pour juin dernier. Cependant, des ajustements ont dû être faits pour vous présenter un site de qualité. Nous sommes donc très heureux de vous présenter ce nouveau site Web qui se veut convivial, simple à consulter et qui renferme beaucoup d'informations pertinentes pour mieux connaître notre Ville. Soyez assurés que nous faisons toujours le maximum pour mieux vous servir! N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions en

**Modification
réglementaire du
Service d'urbanisme
et d'environnement**
Pages 4-5-6 et 7

**Les chasseurs
invités à la
prudence**
Page 8

**Le 11 octobre 2015
Le Marathon
Desjardins de la
Vallée de la Rouge**
Pages 2 et 11

**Programmation
autumnale**
Pages 10-11 et 12

Conseil municipal

Suite de la page 1

LES 5 À 7 DYNAMIQUE

Pour ceux qui désirent s'amuser, réseauter et créer des liens, c'est le 3e jeudi du mois que l'on se rencontre à la brasserie Le Pub Resto Bar à Rivière-Rouge, chacun assume les frais de ses consommations. Les prochaines rencontres auront lieu les 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2015. Bienvenue également aux nouveaux arrivants!

MARATHON DES JARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Grande invitation à toutes et à tous pour le 11 octobre prochain (dimanche de l'Action de grâces) au Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge. Participez, mais aussi, venez encourager nos petits et grands sportifs! Que ce soit le long de la piste cyclable, aux abords du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ou au Parc de la Gare de Rivière-Rouge, ils ont besoin de vous et de vos cris et encouragements! Pour information, inscription ou si vous désirez être bénévole, visitez leur site Web au www.marathondelarouge.ca ou composez le 819 275-2577. Merci au comité organisateur et à tous les bénévoles pour cet évènement qui est devenu un incontournable!

NOS SOUHAITS!

Le conseil municipal et tous les employés vous souhaitent une belle saison automnale haute en couleur! C'est la grande rentrée scolaire où de nombreux autobus scolaires, étudiants à pied ou en vélo, sillonneront nos rues. Automobilistes et camionneurs soyez prudents! Merci à notre brigadière, Mme Jocelyne Vallée, de protéger ce que nous avons de plus précieux, nos enfants!

Déborah Bélanger, mairesse



CALENDRIER DES SÉANCES 2015 SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE

SEPTEMBRE Le mardi 8 septembre 2015 à 19 h 30

OCTOBRE Le lundi 5 octobre 2015 à 19 h 30

NOVEMBRE Le lundi 2 novembre 2015*

DÉCEMBRE Le lundi 7 décembre 2015*

*Séances tenues immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

SCÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le lundi 2 novembre 2015
à 19 h 30



Le lundi 7 décembre 2015
à 19 h 30



EN BREF

CONCOURS DE PHOTOS

pour le calendrier municipal 2016

La Ville de Rivière-Rouge veut éditer, en 2016, une 5^e édition de son calendrier municipal. Pour illustrer les 12 mois de l'année, le Service des loisirs et de la culture vous invite à lui faire parvenir vos photos.

Pour participer, les règles sont simples. La photo doit avoir été prise sur le territoire de Rivière-Rouge et être libre de droit. Il faut aussi, une courte description de la photo (lieu, contexte, date) et une note explicative sur le mois qui, selon vous, est le mieux adapté pour votre photo. Aucune thématique, alors on peut recevoir des photos de paysage, de votre famille, de vos chiens, scène cocasse, etc.

Pour inscription et information : Mme Josée Paulin au Service des loisirs et de la culture 819 275-2929 poste 221 ou par Internet au loisirs@riviere-rouge.ca

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2015 pour nous faire parvenir vos photos. Bonne chance à tous!

Les photos finalistes seront exposées à la bibliothèque L'Annonciation/Marchand dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du 20 au 24 octobre 2015.

TROISIÈME ÉCHÉANCE DE TAXES

Le troisième versement de vos taxes municipales était échu le 1^{er} juillet 2015. Afin d'éviter des intérêts et pénalités, si ce n'est déjà fait, acquittez-le le plus tôt possible.

La dernière échéance est le 1er octobre 2015.

Si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard au 819 275-2929 poste 237.

Écocentre

Service gratuit offert aux citoyens seulement*

Interdiction aux commerces, entrepreneurs, institutions et industries

Le samedi 19 septembre 2015 au garage municipal du secteur L'Annonciation situé au 1500, chemin du Rapide et au garage municipal du secteur Sainte-Véronique situé au 967, rue Brisebois

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils électroménagers
- Appareils électriques et électroniques (ordinateur, télévision etc.)
- Bois et branches
- Conteneurs de verre, plastique et métal
- Matelas et sommier
- Matériaux de construction
- Métal
- Meubles
- Papier et carton
- Résidus domestiques dangereux (dépôt de RDD)

MATIÈRES REFUSÉES

- Batteries d'automobiles
- BPC et cyanures
- Carcasses d'animaux
- Déchets domestiques
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Matériaux en grande quantité
- Munitions et produits explosifs
- Résidus dangereux d'usage commercial
- Résidus de jardin (gazon, feuilles mortes, brindilles)
- Terre

Pour une plus grande quantité, veuillez vous présenter à la RIDR, au 688, chemin du Parc-Industriel, à Rivière-Rouge, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h et en saison estivale du 2^e samedi de mai au 3^e samedi de septembre, de 8 h 30 à midi, moyennant des frais.

* Une preuve de résidence peut être exigée - Seuls les citoyens (locataires ou propriétaires) seront acceptés.

Quantité / visite :
1 fois par jour par résidence,
maximum : 64 pieds cubes
(remorque moins de 8' x 4' x 2').


Avant de vous présenter à l'écocentre, vous êtes invités à faire un pré-tri de vos matières dans votre remorque ou dans votre véhicule.

Ce pré-tri à la source améliore le temps de disposition à l'écocentre et de plus, augmente la qualité des matières dans le conteneur.



SERVICE d'urbanisme et d'environnement

Aménager, protéger, servir!



Le Service d'urbanisme et d'environnement est responsable de l'élaboration du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville conformément au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle et a pour mission de planifier, gérer et contrôler le développement harmonieux du territoire dans un objectif de protection de l'environnement et de développement durable. Il joue un rôle essentiel en planification, en aménagement et en développement du territoire.


Le Service est également responsable d'informer et d'appliquer les lois et règlements. Ainsi, nous travaillons au respect des autres et de ce qui nous entoure!

**Situé au 259, rue L'Annonciation Sud,
nous sommes ouverts de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30**

Pour un meilleur service, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous! **819 275-3202**

urbanisme@riviere-rouge.ca

Visite de terrain



Les membres de l'équipe du Service d'urbanisme et d'environnement se doivent d'inspecter toute propriété mobilière et immobilière de la Ville de Rivière-Rouge pour s'assurer du respect de la réglementation. Les visites terrain se font entre 7 h et 19 h, et ce, sans rendez-vous. Aussi, veuillez noter qu'en raison de certaines particularités et expertises, il se peut que plus d'un membre de l'équipe visite votre propriété en relation avec un sujet précis.

Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble doit laisser entrer l'employé de la Ville et lui permettre de constater si les règlements sont respectés.

LE RÔLE DE L'OFFICIER

De façon générale, la fonction d'officier se caractérise par quatre (4) grands rôles, soit un rôle de contrôle, un rôle de conseil, un rôle de juge et un rôle administratif. Dans l'esprit populaire, l'officier est souvent malmené, car il accomplit un travail qui ne plait pas à tous. Par contre, il agit dans l'intérêt de tous afin de faire respecter les règlements que la Ville s'est dotée, ainsi que tous les autres règlements qu'elle se doit de faire respecter pour avoir un milieu de vie agréable et harmonieux pour tous.



**Demande de
modification
RÈGLEMENTAIRE
possible en
2016**

La modification réglementaire vise à modifier de façon permanente des normes de la réglementation d'urbanisme. Il peut s'agir de permettre une nouvelle classe d'usages dans une zone pour rendre possible la réalisation d'un projet, d'interdire un type d'usage dans une zone afin de garantir la qualité de vie des résidents, d'exiger des zones tampons pour certains types de bâtiments, etc.

Il est important de souligner que toutes demandes doivent être transmises à l'automne 2015, à l'attention de la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, afin d'être traitées cet hiver dans le cadre d'une modification réglementaire possible en 2016.

Toute personne qui désire demander une ou des modifications réglementaires doit fournir les informations et documents suivants :

- nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire ou de son représentant autorisé;
- une description sommaire du secteur visé et la nature des modifications réglementaires proposées;
- les caractéristiques et une justification du projet proposé, accompagnées des titres de propriété et une description du terrain signée par un arpenteur-géomètre;
- les documents pertinents relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé, s'il y a lieu;
- toutes informations supplémentaires demandées par le fonctionnaire désigné permettant une bonne compréhension de la requête proposée.

Frais exigibles :

Le requérant doit, au moment du dépôt de la demande de modifications réglementaires et des documents demandés, acquitter les frais exigés sur les tarifs des permis et certificats du présent règlement.

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris temporaires, abris de type Tempo petits et grands, sont autorisés sur le territoire de la Ville du 1er octobre au 1er mai inclusivement. À l'extérieur de cette période, nous vous rappelons qu'il vous faut démanteler complètement les abris temporaires, toile et structure incluses.

Quelques conseils de sécurité

- Ne jamais laisser d'accumulation de précipitations (neige, verglas...) sur le toit de l'abri;
- Fermer les portes aux extrémités, vous éviterez ainsi les dommages causés par le vent;
- Toujours ancrer adéquatement au sol votre abri, à l'aide de piquets câbles, guides d'haubans, de bandes anti-vent ou de permanances. Les ancrages cavaliers ne sont jamais suffisants;
- Vérifier périodiquement durant la saison la tension de la toile, des ancrages et des écrous.





MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2015

Nous avons procédé à une modification réglementaire au printemps 2015. Certains éléments ont changé. Renseignez-vous auprès de votre Service ou via notre nouveau site Internet.

• Règlement numéro 251 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats :

Ce règlement modificateur a pour objet, entre autres, d'apporter certaines modifications et spécifications aux dispositions relatives aux permis et certificats, à l'obtention d'un permis de lotissement et à l'abattage d'arbres.

Plus spécifiquement :

- Le paragraphe c) de l'article 4.1 (**Nul ne peut effectuer les travaux suivants, sans avoir obtenu un permis de construction**) est modifié comme suit :
 - construction d'un bâtiment accessoire à l'exception de la construction, à titre de bâtiment accessoire à une résidence, d'une serre, d'un abri à bois **ou d'une remise d'un maximum de 7.43 mètres carrés et d'un maximum de 3.66 mètres de haut;**
- Le deuxième alinéa (**Aucun certificat d'autorisation n'est requis lors de la réalisation de menus travaux d'entretien tels que**) de l'article 4.2 est modifié pour y ajouter les termes « d'une porte » lequel se lit maintenant comme suit :
- le remplacement **d'une porte**, d'une vitre, d'une baie vitrée ou d'une fenêtre si elle demeure de la même dimension que celle existante;
- Un alinéa est ajouté, lequel se lit comme suit :
- Aucun certificat d'autorisation n'est requis pour la construction et la rénovation d'un balcon ou d'une galerie ainsi que pour l'abattage d'arbres hors de la rive ;
- Le deuxième alinéa de l'article 4.3 est modifié, lequel se lit maintenant comme suit :
- Dans toutes les zones, lors de la construction d'un bâtiment accessoire, de la reconstruction ou de l'agrandissement d'un bâtiment principal de plus de trente-cinq (35) mètres carrés, un plan d'implantation préparé par un professionnel habilité est nécessaire. **Il est toutefois possible d'utiliser un certificat de localisation ou un plan de propriété existant et sur lequel la situation actuelle y est représentée en autant, si tel est le cas, que la rive et la ligne des hautes eaux soient inscrites et bien identifiées.** Le présent alinéa ne s'applique pas aux bâtiments agricoles.
- Le premier alinéa de l'article 6.8 (**Tarifs pour l'émission des permis et certificats**) est modifié par le remplacement de termes, lequel se lit maintenant comme suit :
- Les honoraires suivants sont exigés du requérant pour l'étude de toute demande de permis ou de certificat énuméré à la réglementation d'urbanisme. Les tarifs d'honoraires pour tout permis de lotissement et de construction ou pour tout certificat d'autorisation édicté par la présente section, **sont doublés au deuxième renouvellement demandé ou exigé.**

• Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage :

Ce règlement modificateur a pour objet, entre autres, d'apporter certaines modifications et spécifications aux dispositions relatives au zonage, aux clôtures, murets et haies, aux piscines et spas, aux terrains de camping, à la protection du milieu naturel et à certaines contraintes anthropiques.

Plus spécifiquement :

- L'article 4.8 (**Constructions prohibées et équipements prohibés dans toutes les zones**) est modifié par l'ajout de termes à la fin du paragraphe f, lequel se lit maintenant comme suit :
- les véhicules, les roulottes de chantiers et les remorques utilisés pour toutes fins, sauf sur les chantiers de constructions à **l'exception des semi-remorques utilisées à titre de bâtiment accessoire à un usage commercial ou industriel recouvert sur les quatre côtés, d'un matériau de finition conforme ainsi que de l'ajout d'une toiture d'au minimum un (1) versant. Les matériaux doivent s'agencer avec le bâtiment principal et être conformes à toutes les autres dispositions réglementaires. Nonobstant ce qui précède, il est permis d'utiliser une semi-remorque sans modification à titre de bâtiment accessoire à un usage public;**
- La première phrase du paragraphe h) de l'article 4.8 (**Constructions prohibées et équipements prohibés dans toutes les zones**) est modifiée, laquelle se lit maintenant comme suit :
- Les conteneurs, à l'exception des conteneurs utilisés à titre de bâtiment accessoire à un usage résidentiel, commercial ou industriel. Pour un usage résidentiel et commercial, le conteneur doit être recouvert, sur les quatre (4) côtés, d'un matériau de finition conforme ainsi que de l'ajout d'une toiture d'au minimum un (1) versant. Les matériaux utilisés doivent s'agencer avec le bâtiment principal et être conformes à toutes les autres dispositions réglementaires. Lorsqu'un conteneur est utilisé à titre de bâtiment accessoire, il est alors assimilé à une remise ou un garage selon l'utilisation qui en est faite et les dispositions relatives aux bâtiments accessoires y sont applicables. Ledit conteneur ne pourra être attenant à un bâtiment principal.
- L'article 4.11 (**Usages et bâtiments temporaires autorisés**) est modifié par l'ajout du paragraphe n), lequel se lit comme suit :
- **Les conteneurs utilisés comme entrepôt temporaire pour les commerces ou les institutions en rénovation et ayant obtenu leur permis, et ce, pour une période maximale de six (6) mois;**
- Le tableau 2 de l'article 4.22 (**Hauteur des clôtures et des murets**) est modifié en y remplaçant tous les termes « Hauteur clôtures et murets 2 m » par les termes « **Hauteur clôtures et murets 2.50 m** ».
- L'article 5.6 (**Bâtiments accessoires**) est modifié par l'ajout du paragraphe i), lequel se lit comme suit :



SERVICE d'urbanisme et d'environnement

Aménager, protéger, servir!

- Dans les zones de « Villégiatures », la marge avant par rapport à la voie publique ou privée applicable à un bâtiment accessoire peut être réduite à trois (3) mètres lorsque ledit bâtiment accessoire est situé sur un terrain dérogoire protégé par droits acquis.
- L'article 8.3 (**Endroits interdits d'affichage**) est modifié par l'ajout d'un alinéa, lequel se lit comme suit :
- **Nonobstant ce qui précède, il est toutefois autorisé sur la rue L'Annonciation Nord ou Sud et sur le boulevard Fernand-Lafontaine, qu'une enseigne d'identification commerciale puisse empiéter dans l'emprise avec l'autorisation du conseil municipal. L'empiètement est autorisé que pour une enseigne en porte-à-faux et non pour la structure portante de celle-ci.**
- L'article 8.6 (**Les enseignes autorisées sans certificat d'autorisation**) est modifié par l'ajout du paragraphe w), lequel se lit comme suit :
- **Il est possible, pour un commerce, une industrie ou une institution, d'utiliser ses vitrines pour y apposer une représentation picturale (dessin, image, photo, illustration) et un emblème (devise, symbole ou marque de commerce) en lien avec son commerce, son industrie ou son institution. Néanmoins, ces éléments ne doivent en aucun cas être utilisés pour annoncer le nom d'un commerce ou d'une industrie. Dans ce cas, les articles 8.14 et suivants sont applicables et prévalent sur celui-ci.**
- Le tableau de l'article 9.8.3 (**Normes applicables à toutes les zones relatives à la garde et l'élevage d'animaux communément associés à une exploitation agricole ou commerciale**) est modifié comme suit :
 - La superficie minimum du terrain de « 20 000 m² » inscrite au tableau pour le type d'animaux autorisés associé aux chevaux, juments et poulains est remplacée par une superficie de « 10 000 m² » ; (*certaines dispositions s'appliquent*).
- **Ajout de l'article 9.8.7 (Dispositions particulières relatives aux zones « Commerciales », « Récréatives », « Résidentielles » et de « Villégiatures ») :**
- **Nonobstant les articles 9.8.1 à 9.8.3, il est toutefois autorisé dans les zones « Commerciales », « Récréatives », Résidentielles » et de « Villégiatures » comme usage accessoire à l'habitation, de garder des lapins, poules, dindes, cailles, faisans ou canards pour un total de quatre (4) animaux, pour l'ensemble des espèces, tout en respectant les dispositions des articles 9.8.4 et 9.8.5. En aucun temps, ces animaux ne doivent empiéter dans la rive.**
- L'article 11.3.2.1 (**revégétalisation de la rive**):
- Dans tous les cas autres que ceux prévus à l'alinéa précédent, lorsque la rive ne possède plus son couvert végétal naturel ou que

celui-ci est dévégétalisé à un niveau supérieur à ce qui est autorisé par les dispositions du présent article ou, dans les situations où les ouvrages altérant la végétation riveraine ont spécifiquement fait l'objet d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2), de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c.C-61.1), de la *Loi sur le régime des eaux* (L.R.Q., c.R-13) ou de toute autre loi, des mesures doivent être prises afin de revégétaliser la rive avec une combinaison de végétaux représentant les trois (3) strates (herbes, arbustes et arbres) de type indigène et riverain.

• Règlement numéro 253 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction :

Ce règlement modificateur a pour objet, entre autres, d'apporter certaines modifications et spécifications aux dispositions relatives à la construction.

Plus spécifiquement :

- L'article 3.12.2 (Accès au site) est abrogé;
- L'article 3.12.3 (Caméras) est abrogé.

• Règlement numéro 254 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement :

- Ce règlement modificateur a pour objet, entre autres, d'apporter une modification dans les dispositions générales.

Plus spécifiquement :

- Le paragraphe g) de l'article 2.1.3.3 (**Opérations cadastrales non assujetties**) est remplacé par le libellé suivant :
- L'identification cadastrale d'un terrain à l'égard duquel la contribution relative aux parcs, terrains de jeux ou espaces naturels a déjà été effectuée en vertu des exigences du présent règlement ou en vertu d'exigences aux mêmes fins comprises dans un règlement antérieur. Dans le cas où la contribution aurait été effectuée seulement sur une partie du terrain à lotir, la contribution s'appliquera uniquement à la superficie pour laquelle la contribution n'a jamais été effectuée.
- L'article 3.4.3 (**Largeur d'emprise des voies de circulation**) est modifié en ajoutant le deuxième alinéa, lequel se lit comme suit :
- Nonobstant ce qui précède, dans le parc régional du réservoir Kiamika, la largeur d'emprise des voies de circulation doit être conforme au Règlement numéro 105 relatif à la construction de chemins et rues sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.
- Règlement numéro 248 modifiant le Règlement numéro 232 décrétant les règles sur le brûlage :
- Ce règlement modificateur a pour objet, entre autres, de prolonger le permis saisonnier jusqu'au mois de novembre et d'abroger l'article sur les feux d'artifice.

Projets de développement

Pour tout projet de développement, vous devez rencontrer :

Mme Karine Alarie, 819 275-3202 poste 424

karine.alarie@riviere-rouge.ca

Mme Carine Lachapelle, 819 275-3202 poste 422

carine.lachapelle@riviere-rouge.ca

Règlement pour le remplacement des puisards

Tout propriétaire d'un immeuble situé à moins de cent cinquante (150) mètres d'un lac, cours d'eau ou milieu humide et desservi actuellement par un puisard, devra d'ici le 16 mai 2018 avoir remplacé celui-ci par une installation septique conforme. Prévoyez la prise de votre permis et la réalisation des travaux pour l'année 2017 et consultez-nous!



Environnement

ABATTAGE D'ARBRES

Dorénavant, aucun certificat d'autorisation n'est requis pour l'abattage d'arbres hors de la rive, tout en respectant les normes applicables (% boisé ou nombre d'arbres minimum à conserver). Toutefois, aucun travail d'abattage d'arbres, excavation ou autres ne peut être fait à l'intérieur de la rive de dix (10) ou quinze (15) mètres, sans avoir au préalable obtenu le certificat à cet effet auprès du Service d'urbanisme et d'environnement.

AVANT D'ABATRE UN ARBRE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ, il est essentiel de bien comprendre les différentes fonctions que peuvent remplir les arbres et les espaces boisés dans un paysage car, sous bien des aspects, ils permettent de réduire les effets dommageables sur notre environnement (pollution) et notre santé. De plus, non seulement les arbres remplissent des fonctions écologiques et thérapeutiques, mais ils peuvent aussi contribuer à notre confort et notre sécurité et jouer un rôle social, esthétique et même économique.

- Ils réduisent la présence de gaz polluants dans l'air;
- Ils produisent de l'oxygène, ainsi, par exemple, un chêne d'Amérique mature produit quotidiennement assez d'oxygène pour une personne;
- Ils filtrent les petites poussières fines et les aérosols en suspension dans l'air, etc.

Tout le monde s'entend pour dire que les arbres contribuent à l'embellissement d'une propriété ou d'une ville, en apportant des éléments de diversité dans un paysage bâti.

Rive / bande riveraine

- **Obligation de conserver et de revégétaliser la rive de tout cours d'eau.**
- **Le reboisement = arbustes, arbres et herbacées.**

Les fleurs ne sont pas considérées à elles seules comme du reboisement. Il vous faut des arbres et des arbustes, et ce, conformément à la réglementation. Le Service fait une vérification des propriétés et chacune devra s'y conformer. Il est certain que nous n'avons pas les ressources humaines pour visiter toutes les propriétés d'un même lac la même année, mais sachez que chaque propriété sera vérifiée avec les années.

Pour plus de renseignements à ce sujet, visitez le site Internet de la Ville de Rivière-Rouge sous l'onglet Réglementation et permis ou communiquez avec nous au urbanisme@riviere-rouge.ca

QUELQUES NORMES À SAVOIR

Revêtement extérieur et entreposage

Tout bâtiment doit être revêtu d'un revêtement extérieur autorisé et chaque bâtiment et propriété doit être entretenu. Il revient à chaque propriétaire de s'assurer de maintenir en bon état sa propriété.

Le pare-air (Tyvek, Typar) et les contreplaqués (plywood), ne sont pas des matériaux autorisés, à titre de revêtement extérieur. Normalement, vous avez vingt-quatre (24) mois pour compléter la finition extérieure d'une résidence neuve et douze (12) mois pour la plupart des autres travaux, y compris la rénovation ou l'érection d'un bâtiment accessoire. Dans un souci de respect de votre propriété et aussi pour la qualité de vie des voisins et/ou des visiteurs, assurez-vous de terminer vos travaux de finition extérieure. Les propriétés non terminées le sont parfois, pour des raisons économiques, et d'autres fois, simplement par manque de temps. L'important c'est de progresser dans la finition extérieure de votre propriété. N'oubliez pas de venir prendre le certificat d'autorisation s'y rattachant.

Permis et certificats

La plupart des travaux, sauf certaines exceptions, nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation. Il est donc primordial de planifier votre projet à l'avance, avant de débiter vos travaux. Pour en faire la demande, il suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet, disponible au bureau municipal ou sur le site Internet de la Ville.

Il est à noter que certains documents sont requis lors d'une demande de permis ou de certificat. Vous pouvez consulter les informations via le site Internet de la Ville, les condensés normatifs ou via le formulaire de demande de permis ou de certificats. Il est aussi possible de contacter l'agente aux permis et certificats, poste 421, elle pourra vous indiquer quels documents et vous fixera un rendez-vous afin de rencontrer un officier. Prenez note que le délai d'émission d'un permis ou d'un certificat est d'au maximum 60 jours, à partir du dépôt de la demande dûment complétée et de tous les documents exigés.

Enseignes, PIA et commerces

Vous désirez rénover votre façade de bâtiment, modifier une enseigne existante ou installer une nouvelle enseigne? Une demande de PIA est obligatoire avant la demande de certificat, et ce, que vous soyez en zone commerciale ou résidentielle pour certaines parties du territoire (centre-ville et noyau villageois).

Vous désirez ouvrir un nouveau commerce ou faire un changement d'usage, un certificat d'autorisation est nécessaire. Certificat en lien avec l'ouverture d'un nouveau commerce.

N'oubliez pas que vous aviez cinq (5) ans lors de la refonte des règlements d'urbanisme à la fin 2011 pour rendre conforme votre affichage. Vous avez jusqu'en novembre 2016 pour vous y conformer. Il est important pour nous de vous le rappeler, et pour vous, de commencer à penser à comment y arriver!



L'AVERTISSEUR DE FUMÉE



Il faut au moins un (1) avertisseur de fumée par étage de votre résidence. Il est très important d'en installer dans les corridors près des chambres. Il faut vérifier souvent vos avertisseurs de fumée en appuyant sur le bouton d'essai.

Un petit truc efficace : deux fois par année, au changement d'heure, faites une vérification de la pile.
L'avertisseur de fumée est un gardien rassurant qui pourrait vous sauver la vie et celle de votre famille.

CHAUFFAGE AU BOIS

Votre foyer ou votre poêle à bois est-il bien installé?

Votre cheminée est-elle ramonée?

Éloignez toutes matières combustibles des appareils de chauffage.

N'utilisez que du bois de qualité et ne faites brûler que peu de bûches à la fois.

Installez un détecteur de monoxyde de carbone, car l'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.



PLAN D'ÉVACUATION

Avez-vous fait votre plan d'évacuation?

Tous les membres de votre famille connaissent-ils bien votre plan d'évacuation en cas d'incendie?

Toutes vos sorties de secours sont-elles entièrement libres?

Vos pompiers ont à cœur votre sécurité et votre bien-être et doivent compter sur la collaboration de chacun d'entre vous pour rendre votre lieu de résidence sécuritaire.

SÉCURITÉ CIVILE

Êtes-vous prêts ?

Nous ne sommes pas à l'abri des orages, tempêtes et tornades qui se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants dont les pannes de courant électrique et téléphonique.

Soyez prêts à faire face à toute situation d'urgence et assurez-vous d'avoir à votre portée tous les articles essentiels pour une période minimale de trois (3) jours. Votre trousse d'urgence doit contenir de l'eau potable, de la nourriture non périssable, un ouvre-boîte manuel, radio à piles, piles de rechange, lampe de poche, chandelles, briquet ou allumettes et une trousse de premiers soins (antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses et ciseaux).

S'il y a une panne électrique et que vous possédez une génératrice, il faut être d'une extrême prudence lors de l'utilisation de cet équipement qui doit toujours être installé à l'extérieur et de façon à ce que les gaz d'échappement ne s'infiltrent pas dans la maison par une bouche d'aération ou une fenêtre ouverte.

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

ACTIVITÉS NAUTIQUES : Le gilet de sauvetage doit être porté pour être efficace.

RANDONNÉES EN FORÊT : Portez les vêtements appropriés, informez une personne de votre trajet et si possible, soyez accompagné d'une autre personne.



Les chasseurs invités à la prudence

Lieutenant Daniel Viau
Directeur de poste intérimaire
Sûreté du Québec
MRC d'Antoine-Labelle



Dans les prochains jours, les chasseurs seront de plus en plus nombreux à investir les zones forestières pour s'adonner à leur activité favorite. Chaque année, les policiers de la Sûreté du Québec doivent intervenir à la suite d'incidents reliés au respect des territoires de chasse, à l'abattage de bêtes, à l'utilisation négligente d'armes ou encore à la suite de disparition en forêt. Que vous pratiquiez la chasse à l'arc, à l'arbalète, à la poudre noire ou à la carabine, vous devez vous assurer d'agir de la façon la plus sécuritaire et courtoise possible, pour vous et vos confrères.

Le respect, c'est dans l'intérêt de tous

Le droit de chasser s'accompagne d'un devoir de partager les territoires de chasse. Tous ont le droit de pratiquer cette activité de façon paisible. C'est pourquoi le savoir-vivre et la compréhension mutuelle sont essentiels pour éviter les conflits qui pourraient mener à des actes répréhensibles. Si une situation conflictuelle émerge, il est du devoir de chacun de tenter de trouver une solution pacifique pour éliminer les tensions.

Utilisation des armes et visibilité

Une mauvaise utilisation des armes pendant la période de la chasse peut entraîner des blessures importantes, voire mortelles. C'est pourquoi la décision de tirer doit être réfléchie et suivre une identification visuelle satisfaisante de la cible. Toutefois, pour réduire les risques d'être blessé à la suite d'un incident, il est impératif que toute personne qui s'aventure dans un milieu boisé pendant la période de la chasse soit vêtue de couleurs voyantes.

Pensez-y avant votre départ...

Certains milieux boisés où se pratique la chasse peuvent être difficilement accessibles si un incident survient et qu'une intervention des services d'urgence est nécessaire. Le cas échéant, il est important d'être suffisamment équipé pour pouvoir assurer sa survie jusqu'à leur arrivée. C'est pourquoi il est fortement recommandé de prendre les précautions suivantes avant de partir :

- consulter la météo
- aviser un proche du lieu où vous chassez
- porter des vêtements bien adaptés si vous devez passer une nuit en forêt
- avoir une carte et une boussole et/ou un GPS
- éviter de s'aventurer dans un secteur trop isolé ou non familier
- vous munir d'une trousse de survie

Votre trousse de survie devrait contenir un jeu d'outils de base, des bougies d'allumage, des articles de premiers soins, un couteau, des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche, un sifflet et une couverture légère traitée à l'aluminium. Emportez également des aliments riches en calories, tels que du chocolat et des sachets d'aliments déshydratés.

Notons qu'il est également important de vous réapproprier les techniques de lecture de cartes, boussoles et GPS avant votre départ. Si vous possédez un téléphone satellite, vous devez aussi connaître le numéro de téléphone des services d'urgence de la région où vous vous trouvez.

Les policiers de la Sûreté du Québec souhaitent à tous une bonne saison de chasse !

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Michel Robidoux – directeur
819 275-2929 poste 222
michel.robidoux@riviere-rouge.ca

Mme Josée Paulin – adjointe administrative
819 275-2929 poste 221
loisirs@riviere-rouge.ca

Secteur L'Annonciation

M. André Brisebois – chef d'équipe
Téléphone d'urgence 819 278-5200

Secteur Marchand

M. Normand Levac – chef d'équipe
Téléphone d'urgence 819 278-5211

Secteur Sainte-Véronique

M. Jean-Marc Valiquette – chef d'équipe
Téléphone d'urgence 819 278-5435

voirie@riviere-rouge.ca

DÉPÔT DE BRANCHES AUX GARAGES MUNICIPAUX

Les personnes intéressées peuvent apporter leurs branches 2 fois par année dans les garages municipaux soit, durant les semaines où il y a « cueillette de volumineux ». Donc, cet automne, vous pourrez apporter vos branches durant la semaine du 14 septembre 2015 durant les heures d'ouverture, soit entre 7 h et 15 h 30.

Garage – Secteur L'Annonciation

situé au 1500, chemin du Rapide

Garage – Secteur Sainte-Véronique

situé au 967, rue Brisebois

Seules les branches mesurant un maximum de 4" de diamètre seront acceptées.

TARIF SPÉCIAL LES 6 ET 7 SEPTEMBRE 2015

Analyse d'eau de puits de surface et de puits artésiens
Analyse bactériologique

Vérifiez la qualité et la potabilité de l'eau de votre puits. Express Eau Laurentides offre aux citoyens de Rivière-Rouge un tarif spécial à 80 \$, taxes et services compris (prix régulier 95 \$) pour un prélèvement d'eau à domicile. Nous irons à votre domicile prélever un échantillon, l'acheminer en laboratoire accrédité et vous recevrez le résultat par courriel. Premier inscrit, premier servi !

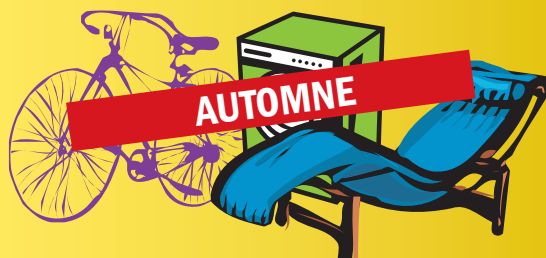
Inscription avant le 4 septembre au 819 429-0411

TRAVAUX DE VOIRIE MAJEURS EXÉCUTÉS PENDANT L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE 2015



- Prolongement des trottoirs, secteur L'Annonciation au nord de la rue Landry et au sud de la montée Gareau
- Réparation de revêtement (pavage) sur les chemins suivants :
 - chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est
 - chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest
 - chemin de la Rivière Nord
 - chemin de la Rivière Sud
- Aménagement paysager aux deux carrefours giratoires
- Installation d'une enseigne à l'entrée sud de la Ville

CUEILLETTE DES VOLUMINEUX



Secteur Marchand - lundi 14 septembre 2015
Secteur Sainte-Véronique - mardi 15 septembre 2015
Secteur L'Annonciation - mercredi 16 septembre 2015

ENTRÉES CHARRETIÈRES

Quiconque désire entreprendre la construction d'une entrée charretière doit obtenir, du directeur du Service des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge, un certificat d'autorisation.





École As-en-Danse – Cours de danse pour tous – Au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

Mme Sylvie Gamache 819 275-2809 - sylviegamache11@hotmail.com – Facebook - www.ecoleasendanse.com

Club Quad Iroquois

● 26 septembre 2015

Randonnée des couleurs - Festival des couleurs

Départ de la gare de Labelle à 9 h 30 en direction du refuge du lac Violon vers La Minerve. Nous ferons un détour pour aller au point d'observation en haut de la montagne du lac de la Sucrierie. Dîner au Refuge 5 étoiles et retour à Labelle.

Information : 819 686-1414 – clubquadiroquois@hotmail.com

www.facebook.com/clubquadiroquois

Le HLM de Rivière-Rouge – Logements à prix modique pour personnes âgées – Mme Lise Rochon, directrice 819 275-7782.

Cours de conduite à Rivière-Rouge

Visitez la page Facebook de l'École de conduite de la CSPN pour les détails, ou téléphonez au 819 275-7880 poste 6707. Les cours se déroulent au Centre d'éducation des adultes L'Impact situé au 1355, rue L'Annonciation Sud.

Éducation des adultes

L'éducation des adultes est l'école secondaire pour les 16 ans et plus. Vous pouvez y obtenir un diplôme de 5e secondaire ou les préalables vous donnant accès à la formation professionnelle. Changez votre vie maintenant. Venez nous rencontrer au 1355, rue L'Annonciation Sud. Entrée en formation toutes les semaines. 819 275-7880

Ligue de quilles junior Rivière-Rouge, Québec

- Samedi 29 août 2015 – Journée des Artisans dans le stationnement de l'église du secteur L'Annonciation de 10 h à 20 h – mini-resto sur place
- Samedi 5 septembre 2015 – Début de la saison de quilles 2015-2016, inscriptions dès 8 h 30 au Salon Saboca
- Samedi 19 septembre – Journée des amis : les joueurs de la ligue peuvent inviter un ou deux amis à venir s'initier aux grosses quilles
- Samedi 10 octobre – Quillethon ouvert à tous les amateurs de quilles. Tirage des deux VTT et du 500 \$
- Samedi 28 novembre – Brunch familial au Salon Saboca : parents et amis peuvent se joindre aux joueurs de la ligue.

Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge

La Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge reprend ses activités le lundi 14 septembre 2015, de 19 h à 21 h 30, à l'école du Méandre sous la direction de Mme Claudine Millaire. Actuellement en période de recrutement, la chorale se fera un plaisir d'accueillir de nouveaux choristes de tous les registres de voix (avec ou sans expérience) et exprime un besoin particulier de voix ténor.

Information : Mme Denise St-Denis 819 808-9730 ou Mme Louise Vidal 819 275-5978.

Club Entr'Aînés FADOQ

Activités offertes aux membres: tai-chi, vie active, baseball-poche, dards, danse en ligne, sacs de sable, et cours d'ordinateur. Possibilité de nouveaux jeux à venir.

Toutes les activités se feront au centre sportif et culturel de la

Vallée de la Rouge (CSCVR)

Événements spéciaux : souper le vendredi 18 septembre à 17 h 30, prix à confirmer.

Whist militaire les dimanches 27 septembre, 25 octobre et 22 novembre à 19 h - 5 \$ pour tous, souper le 30 octobre (prix à confirmer) et Expo-Art les 27, 28 et 29 novembre - Renouvellement des cartes de membre tous les mercredis et dimanches de 12 h 30 à 15 h 30 - M. André Cyr: 819 275-1745.

Albatros Mont-Laurier (MRC d'Antoine-Labelle)

Les bénévoles accompagnent gratuitement les personnes en fin de vie et leur famille, à l'hôpital, en CHSLD, en résidence ou encore à domicile. Pour découvrir notre organisme, pour vous inscrire à une formation ou pour faire une demande de services: 819 623-1612 - www.fmaq.ca. M. Ward O'Connor, président.

Association de hockey mineur de la Vallée de la Rouge

Souper spaghetti le 29 août à la salle Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) au profit de l'Association de hockey mineur de la Vallée de la Rouge, à partir de 17 h – M. Denis Larose 819 275-2929 poste 733.

La Table des Aînés Antoine-Labelle (TAAL)

Comment contrer la maltraitance, l'abus et la fraude envers les aînés. Info: taal.abus@gmail.com

Yoga Doux 50 +

Équilibre et souplesse du corps * Tranquillité de l'esprit* Moins de stress * Plus d'énergie

Mme Johanne Charette 819 275-2731 – Professeure certifiée Hatha Yoga Kripalu et Shanti Om thérapeutique.

Cours de piano

Professeure diplômée de l'Université Laval – Niveau débutant ou avancé – Plus de 30 ans d'expérience, Mme Louise Sanche 819 616-2374.

Association des parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides

L'APEHHL est un organisme de soutien pour les familles de la Vallée de la Rouge où vit une personne (enfant, adolescent, adulte) ayant des limitations liées à une déficience (intellectuelle, neurologique, t.e.d., autisme...).

- Informations, support, accompagnement pour les parents
- Services de répit-loisirs (fins de semaine, été)
- Activités de formation, rencontres et échanges
- Activités récréatives familiales (Noël, Festi-soleil...)
- Sensibilisation auprès de la communauté

Vous êtes concernés? Nous sommes là pour vous!

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Local situé au 764, rue Labelle Nord, Rivière-Rouge. Information : 819 275-3828 - asshandicaphl@qc.aira.com

Village d'accueil des Hautes-Laurentides - CONCOURS

Devenez une nouvelle famille hôte dans la MRC d'Antoine-Labelle en recevant des touristes français pour une nuitée ou soyez ambassadeur en recommandant une famille qui recevra en 2015. COUREZ LA CHANCE DE GAGNER un forfait tout inclus 2 nuitées avec petits déjeuners et souper en occupation double au Chalet Domaine HPM à Ferme-Neuve d'une valeur de 250 \$. Tirage le 22 novembre 2015. Info: Mme Christiane Yale, 819 660-4104.





Cours espagnol, anglais et français

Vous souhaitez apprendre une autre langue? Vous avez envie de pousser plus loin les connaissances que vous avez déjà ou désirez améliorer votre français? Cours privés ou en petits groupes pour débutants et intermédiaires. Horaire flexible. Mme Denyse Perreault 819 275-1067 ou denyper@gmail.com

BOUGER DEHORS

● Marche d'échauffement et exercices de musculation. Favorise le maintien de la masse musculaire, la santé, la posture saine, l'énergie et le bien-être.

FLEXIBILITÉ ET DÉTENTE

● Exercices d'étirement et de renforcement du tronc. Favorise la flexibilité, la détente, la posture saine et le bien-être.

BOUGER / MUSCULATION

● Échauffement et exercices de musculation. Favorise le maintien de la masse musculaire, la santé, la posture saine, l'énergie et le bien-être.

INSTRUCTEUR : Mme Maryvonne Berthault (YMCA - CanFitPro) 819 425-9575 Info@trigonelle.com – maryvonne@berthault.ca

Action bénévole de la Rouge Inc.

Heures d'ouverture du magasin « Le Baluchon » :
Jeudi de 10 h à 17 h, vendredi de 10 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h.
Tous les 2e mercredi du mois à partir du 9 septembre 2015 :
Dîner communautaire.

Tous les mardis et jeudis à partir du 10 septembre 2015 :
Popote roulante et activités « Loisirs et Amitié » dans la salle communautaire.

Dépannages alimentaires : sur rendez-vous, téléphonez au 819 275-1241.

Service de visite à domicile et/ou soutien téléphonique pour les personnes seules de 55 ans et plus, les gens peuvent communiquer avec la responsable: Chantal Dufour au 819 278-5849, afin d'obtenir les détails du Programme « Entre-Nous » .

Transport avec accompagnement à des rendez-vous médicaux ou autres.

Dates à confirmer :

Déjeuner de la mairesse au profit de l'ABR (octobre 2015)
Soirée reconnaissance aux transporteurs bénévoles (septembre 2015)
abr@qc.aira.com

Club de curling Vallée de la Rouge

15, 22 et 27 septembre 2015 : Portes ouvertes
6 octobre : Début de saison – Automne 2015
27 au 29 novembre: Tournoi-maison et tournoi des Olympiques spéciaux.

Toutes les personnes intéressées à jouer au curling peuvent le faire en appelant ou en se rendant au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) lors des portes ouvertes. Information: M. Michel Mongeau 819 275-5726 M. Serge Duhamel 819 275-7792 – www.curlingvalleedelarouge.ca

Cet automne, vos maisons des jeunes attendent les ados avec une panoplie d'activités telles que:

- Jeux de nuit
- Sortie sur une ferme biologique
- Danses
- Équitation
- Portes ouvertes

- Nuitée dans un chalet
- Maison hantée ● Et plus encore!

De plus, chaque mardi, les jeunes de 6e année sont accueillis à la MDJ entre 15 h 30 et 19 h, où ils pourront réaliser une multitude d'activités encadrées par notre équipe d'intervenants qualifiés! N'hésitez pas à nous contacter afin d'avoir plus de détails sur notre programmation.

Mme Catherine Drouin, coordonnatrice - Carrefour jeunesse Desjardins – Information : 819 275-3930.

Courez le 4e Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge le dimanche 11 octobre 2015

Jean-Sébastien Pilon, champion du marathon 2014 défendra son titre. Sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord, départs du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Devenez bénévole – Venez encourager les participants – Faites partie de la fête - Fierté, records de temps, parcours plats, course de nature humaine.

2,5 km - 5 km - 10 km - demi-marathon – marathon - Nouveauté: le 5 km avec bébé en poussette - www.marathondelarouge.ca - Suivez-nous sur Facebook - Plein-air Haute-Rouge
La Vallée de la Rouge s'unit pour célébrer les saines habitudes de vie.

Université du 3e âge

PROGRAMMATION AUTOMNE 2015

INSCRIPTION: Le mardi 22 septembre 2015 de 13 h à 16 h
LIEU : Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
CONFÉRENCE

LIEU : Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
Coût : 10 \$

Le mardi 22 septembre 2015 de 14 h à 15 h 30 - M. Michel Renaud – Les oiseaux l'hiver dans les Laurentides

CONFÉRENCE AU LAC-SAGUAY

LIEU: Sous-sol de l'église à Lac-Saguay - Coût : 20 \$

Le mardi 6 octobre 2105 de 13 h à 16 h

M. Jean-Marie Berlinguette - La maladie ou Le « mal a dit »

COURS

LIEU : Auditorium de l'hôpital de Rivière-Rouge - Coût : 35 \$

Les mardis 20 et 27 octobre 2015 de 13 h 30 à 16 h

M. Donald Lanthier – Gabrielle Roy et sa famille sous la loupe...

ATELIER CONFÉRENCE

LIEU : Auditorium de l'hôpital de Rivière-Rouge

Le mardi 10 novembre 2015 de 13 h 30 à 16 h

M. Mathieu Montminy - La question Amérindienne et Métis au Québec

Mme Ginette Gagné, présidente – Antenne Hautes-Laurentides pour l'UTA, 819 275-7692

La Société d'histoire du Canton Turgeon

vous invite à son local situé au 871, rue Brisebois, Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique.

Nous sommes ouverts tous les jeudis après-midi de 13 h à 17 h à partir du 10 septembre 2015 et sur réservation les autres jours. Venez nous y rencontrer pour nous faire part de vos histoires et y découvrir des informations intéressantes. N'oubliez pas que nous sommes toujours à la recherche de photos, de documents ou d'objets relatifs à l'histoire de Sainte-Véronique.

Information : Mme Lise Daudelin 819 275-3171 Mme Jeanne Lachaine 819 275-5994





La SHRR recherche la collaboration des citoyens de Rivière-Rouge pour combler ses archives. Si vous possédez des actes notariés, des objets anciens, des photos ou des documents particuliers, nous aimerions les conserver sinon en faire une copie. Discrétion assurée. Pour tous les dons, nous offrons une copie digitale de tous les objets à son propriétaire original.
www.facebook.com – 819 430-2350 – info@shrr.org

Signée-Femmes, le centre des femmes

383, rue Labelle Nord, Rivière-Rouge, Québec, J0T 1T0
 819 275-5455

Le centre de femmes est un endroit privilégié pour toutes les femmes, un lieu de motivation qui favorise l'entraide collective, l'échange et le partage des savoirs.

En septembre :

- Épluchette de blé d'inde
- Projet collectif pour la Journée nationale des centres de femmes
- Démarche artistique sous le thème de la Marche Mondiale des femmes 2015
- Exposition « Empreinte de femmes » tenue lors du congrès régional du Réseau des femmes des Laurentides

En octobre :

- Journée nationale des centres de femmes
- Dévoilement de projets collectifs
- Inscription aux activités
- Marche mondiale des femmes 2015
 « Libérons nos corps, notre Terre, nos territoires »
 Le 17 octobre 2015 à Trois-Rivières

Autobus + souper inclus - places limitées - réservation 819 275-5455
 Viens prendre un café, t'informer, t'inscrire à une activité.
 Le centre est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 16 h

La créativité et moi

Ateliers de développement personnel par la création de collage sur toile.

Information : Mme Élise Bénard, professeure 819 430-2884 et Centre L'Impact 819 275-7880 poste 6801.

Cours de bellyfit / yoga-pilates / respiration, relaxation, méditation.

Studio Herba Yoga – Santé Alternative

Mme Élise Bénard 819 430-2884 ou consultez www.herbayoga.com pour obtenir l'horaire complet des autres cours offerts.

Club de l'Harmonie

À la salle municipale du secteur Sainte-Véronique.

Danse avec goûter – Apportez votre vin : Les samedis 19 septembre, 17 octobre et 21 novembre 2015.

Souper de Noël le samedi 5 décembre 2015 de 11 h à 24 h – Apportez votre boisson.

Activités hebdomadaires :

Tous les lundis de 9 h à 17 h : Exercice le matin et baseball poche en après-midi.

Tous les mardis de 18 h à 21 h 30 : Danse en ligne pour débutants et avancés et billard.

Tous les 2e mercredi du mois de 18 h à 23 h : Bingo.

Tous les jeudis de 12 h à 17 h : Activités variées.

Tous les vendredis de 13 h à 14 h 30 : Zumba.

Mme Louise Lacasse, présidente 819 275-7817.

Bibliothèques - PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE L'AUTOMNE

La Ville de Rivière-Rouge possède deux bibliothèques; une dans le secteur L'Annonciation/Marchand et une dans le secteur Sainte-Véronique. L'abonnement aux bibliothèques est gratuit pour les résidents/contribuables.

Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Votre carte d'abonné vous donne accès à :

- Un lieu accueillant et branché tout près
- Un univers de livres à découvrir comprenant plus de 28 000 documents sur place
- Un service de prêt entre bibliothèque
- Un accès jour et nuit à une collection de livres et revues numériques
- Des cours de langues et de bureautique en ligne

Tout cela à votre BIBLIOTHÈQUE et c'est gratuit!

BIBLIOTHÈQUE DU SECTEUR L'ANNONCIATION/MARCHAND

Exposition sur les minéraux
 11 au 19 septembre

Journées de la culture

25-26-27 septembre : Les fenêtres qui parlent - Exposition des dessins des élèves sur les rues principales de Rivière-Rouge

26 septembre

- 10 h 30 : Heure du conte avec Mme Colibri

- 14 h : Spectacle de contes pour la famille avec Mme Guylaine Gélinau et M. Richard Fournier : La corne de brume - Antoine Labelle et le Diable Rouge - Les gars de mon village - Le poisson sacré

Semaine des bibliothèques

- Du 20 au 24 octobre : Exposition de photos

Rencontre d'auteur

- 29 octobre à 17 h : Mme Amélie Dubois présente son dernier livre

Heure du conte en pyjama

- 4 novembre à 18 h 30

BIBLIOTHÈQUE DU SECTEUR DE SAINTE-VÉRONIQUE

Exposition sur les minéraux
 22 au 29 septembre

Heure du conte avec Mme Colibri
 24 septembre à 10 h 30

Journées de la culture

25 septembre

- De 13 h à 17 h : Atelier de création de mosaïque (minéraux) ouvert à tous
 - 17 h : Composer avec ma nature - M. Lucien Brien, auteur-compositeur, communicateur et mycoanimateur.

On vous attend! L'Équipe biblio - Mme Ginette Terreault, responsable bibliothèque.

Vous pouvez suivre la programmation et les nouveautés sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

819 275-0069
bibliolannon@riviere-rouge.ca